

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
17 MARS 2021 à 20h30 à HUIS CLOS.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : ANCIAN Jean Marc, BELLOUZE Daniel, BERGER Arlette, , DUSSUC Marie-Hélène, GENOUX Michel, JOLY Laurence, LOPEZ Marion, MARCHAND Mélanie, MICHEL Rémi, NEYRON Bernard, PERNET Pascale, PERRIER Marie Laure, PICCARD Maxime.

Excusé : Ghislain COUDEYRE

Absent : Frédéric CRAUSAZ

Convocation du 8 mars 2021

Secrétaire de séance : Rémi MICHEL

Validation à l'unanimité du procès-verbal dernier conseil municipal du-3 février 2021
Demande d'ajouts acceptée à l'unanimité

-Déploiement de l'opérateur Orange.

-Demandes de subventions DRAC, Etat, Région Auvergne Rhône Alpes, Département Ain, Haut-Bugey Agglomération et du programme LEADER,.

VOTE HUIS CLOS

Demandé par 3 conseillers en raison de la pandémie, le maire demande de voter le huis clos.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- APPROUVE le huis clos.

DEPLOIEMENT DE L'OPERATEUR ORANGE

Madame le Maire rappelle au conseil municipal l'avis favorable du mercredi 6 janvier 2021 concernant le projet d'implantation d'un pylône en bordure du chemin de Montenand à Berthiand sur la parcelle communale 455A 3. Cet emplacement est destiné à mettre en place les Equipements Techniques de la Société Orange nécessaires à son activité d'exploitant de systèmes de radiocommunications avec les mobiles.

Madame le Maire présente le bail.

Le présent bail a pour objet de préciser les conditions dans lesquelles la commune loue à la Société Orange, qui l'accepte, les emplacements techniques pour de lui permettre l'implantation, la mise en service et l'exploitation des Equipements Techniques sur une superficie de **35,75 m2**

Le présent bail est consenti pour une durée initiale de douze ans, à compter de la date d'entrée en vigueur du présent bail.

Le site se situe à proximité de la limite séparative de la parcelle, orange fera intervenir un géomètre afin que pour la phase travaux le site soit bien implanté à l'emplacement prévu.

Par la suite une demande préalable de travaux pour ce projet sera déposée par Orange ainsi qu'une autorisation de défrichement auprès de la DREAL pour les 35m2 d'emplacement de la dalle et de la zone technique.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser le Maire à signer le bail entre la Société Orange, représentée par la Directrice de l'Unité Pilotage Réseau Sud -Est, Madame Nejma OUADI et la commune représentée par le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire à signer le bail avec la Société ORANGE

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents afférents nécessaires à la mise en œuvre de cette opération

CHAPELLE ET SON CELLIER

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que :

- Par délibération du 05 avril 2017 la candidature de Monsieur Salès, architecte du patrimoine, a été retenue pour le marché de maîtrise d'œuvre.

- Suite à la présentation des travaux indispensables à opérer pour la restauration de la Chapelle et du cellier de Mornay, classés parmi les monuments historiques le 21 décembre 1982, le Conseil Municipal a revu le montant de l'enveloppe prévisionnelle des travaux pour la réfection de la toiture et des façades extérieures et intérieures ainsi que l'éclairage et l'électricité (intérieur et extérieur) à la hauteur de 1 031 450 € HT pour l'ensemble des travaux subventionnables.

Au vu des subventions déjà attribuées et des subventions restant à obtenir il s'avère nécessaire de délibérer de nouveau.

Il convient d'établir le plan de financement prévisionnel de cette opération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ADOpte** le plan de financement prévisionnel suivant.

<i>Dépenses</i>			<i>Recettes</i>		
NATURE	MONTANT HT	%	NATURE	MONTANT HT	% (sur le total subventionnable)
<i>TRAVAUX (subventionnables)</i>	1 031 450 € HT 1 237 740 € TTC 1ere tranche : 669 500€ HT 2eme tranche 195 000 € HT 3eme tranche 166 950 € HT	100 .00 %	Région- Auvergne Rhône-Alpes (en cours)	150 000 €	13.46 %
<i>Honoraires et divers (subventionnables)</i>	83 289.59 HT 99 947.51 € TTC	11.7%	Département de l'Ain	150 000 €	13.46 %
			HBA	100 000 €	8.97%
Total Subventionnable	1 114 739.59€ HT		DRAC (demande en cours)	390 158.85 €	35 %
<i>Lot éclairage - Electricité</i>	66 825 € HT 80 190 € TTC	7.81%	A la charge de la commune	324 580.74 €	29.11% (sur le total HT)
			Total subventionnable	1 114 739.59 € HT	100.00 % (94.34 % montant)

					total)
			Non subventionnable à la charge de la commune	66 825 € HT	5.66 % Du montant total
Total HT	1 181 564.59 € HT	100 %	Total	1181564.59 € HT	100 %

- **SOLLICITE** des subventions auprès de Haut-Bugey Agglomération, du département de l'Ain de la région Rhône-Alpes et du programme LEADER ;
- **SOLLICITE** une subvention au titre de la DRAC pour mener à bien ce projet.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents afférents nécessaires à la mise en œuvre de cette opération

FOUR DE CREPIAT

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que :

- Lors du budget primitif 2020 le Conseil Municipal avait voté des crédits à la hauteur de 31 200 € pour la réfection du four de Crépiat, seul four communal à être utilisé par les associations.

Madame le Maire indique que le montant du devis détaillé pour couverture en lauzes s'élève à 30 000 € TTC.

Il convient d'établir le plan de financement prévisionnel de cette opération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ADOpte** le plan de financement prévisionnel suivant pour 30 000 € TTC

<i>Dépenses</i>			<i>Recettes</i>		
NATURE	MONTANT HT	%	NATURE	MONTANT	% (sur le total subventionnable)
TRAVAUX	25 000 € HT	100.00 %	Région-Auvergne Rhône-Alpes	11 000 € HT	44 %
			Département	9000 € HT	36 %
			A la charge de la commune	5 000€	20 %
Total HT	25 000 € HT	100 %	Total	25 000 €	100 %

- **SOLLICITE** des subventions auprès du département de l'Ain et de la région Rhône-Alpes
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents afférents nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.

ANCIENNE POSTE

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que :

- Le conseil municipal avait voté le 18 juillet 2018 pour confier une étude de faisabilité à ACB ECO pour

le réaménagement de l'ancienne poste.

- Le conseil municipal avait émis un avis favorable pour au 1^{er} étage le logement d'un professionnel médical ou paramédical et un rez de chaussée aménagé pour des professions médicales ou para médicales. L'objectif étant un service à la population âgée.

- Lors du budget primitif 2020 le Conseil Municipal avait voté des crédits à la hauteur de 100 000 € pour la réfection de l'ancienne poste.

Madame le Maire indique que le coût des travaux comprenant la restructuration de l'ancienne poste ainsi un parking aux abords s'élève à 214 456 € HT

Il convient d'établir le plan de financement prévisionnel de cette opération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** le plan de financement prévisionnel suivant pour 214 456 € HT

Dépenses			Recettes		
NATURE	MONTANT HT	%	NATURE	MONTANT	% (sur le total subventionnable)
TRAVAUX	214 456 € HT	100.00 %	Région-Auvergne Rhône-Alpes	100 000 €	46 .63%
			LEADER	71 564.80 €	33.37 %
			A la charge de la commune	42 891.20 €	20 %
Total HT	214 456 € HT	100 %	Total	214 456 €	100 %

- **SOLLICITE** des subventions auprès du programme LEADER, et de la région Rhône-Alpes

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents afférents nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.

DROIT DE PREEMPTION

- GUILLERMET FELIX/COMMUNE DE NURIEUX VOLOGNAT AH173 /superficie 75 m²/, Chemin de LA Crozette Nurieux. Non bâti

-PERNET PHILIPPE /JANJIC -MOUNIER 455ZC 247 et 248 superficie 1268 m²non bâti

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **RENONCE** à exercer le droit de préemption.

Droit de préemption partiel pour vente BUTAVAND/GAY soit pour une superficie de 230 m² minimum soit 300m². Le conseil municipal après en avoir délibéré demande à Madame Le Maire de poursuivre la réflexion pour un maximum de surface.

SAFER

Information vente notifiée Guillermet Félix pour commune de Nurieux -Volognat 2 a 78 ca ZB 119

ECOLE

Interventions du Député, des Sénateurs, de l'association des maires ruraux de l'Ain, des Maires de Ceignes et de Nurieux-Volognat, contre la fermeture de la cinquième classe.

Réception d'un courrier de la direction des services départementaux de l'éducation nationale du 5 mars reçu par mail le 16 mars soulignant le respect du souhait du ministre de maintenir l'effectif de 24 élèves par classe. Quand est-il du respect de la promesse faite au parlement mercredi 20 janvier 2021 ? Interrogé lors de la séance des questions d'actualité au Gouvernement du Sénat, ce mercredi 20 janvier 2021, Jean-Michel BLANQUER a indiqué que *"La revitalisation rurale, notamment par l'école, est essentielle pour recréer de l'attractivité. Le primaire rural fait réussir – mieux que la moyenne nationale. Nous avons déjà pris l'engagement de ne fermer aucune école, ni aucune classe rurale, sans l'accord du Maire »*. Le conseil demande à Madame le Maire de présenter une motion au gouvernement.

COMMISSION TRAVAUX

La commission travaux s'est réunie le 1er mars 2021.

Un état récapitulatif des travaux a été présenté avec les restes à réaliser des années précédentes.

Les remarques formulées en cours de réunion sont prises en compte sur le tableau des propositions.

Travaux engagés :

- Réfection rondpoint Tam Tam's, à réaliser si possible en août
- Voirie en bicouche : chemin de Trébovant, portion Vers, Les Combes
- Entretien avec GREMAIR zone artisanale et Crépiat
- Abri bus proximité de l'ancienne gare
- Forêt suivant le plan approuvé en conseil municipal
- Tableaux numériques pour l'école
- Container foot

Travaux retenus en rapport au plan de relance région, au bonus région et au programme LEADER :

- La chapelle de Mornay et son cellier
- Remise en état de l'ancienne Poste et aménagement.
- Four de Crépiat

Travaux retenus en rapport avec les subventions Etat.

- Vidéosurveillance en complément à la salle des fêtes, et à la maison chasse

Autres travaux

- Fermeture du sous-bois

COMPTE DE GESTION 2020

Approbation du compte de gestion 2020 budget M14

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que le Compte de Gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Le résultat d'exécution du budget principal par le trésorier et le résultat d'exécution de la commune concordent et sont arrêtés à la somme de 1 035 534,19 € (restes à réaliser compris) (2 Fiches distribuées à chaque conseiller)

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Madame le Maire propose au conseil municipal :

- **D'APPROUVER** à l'unanimité le Compte de Gestion du Trésorier Municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** à l'unanimité le Compte de Gestion du Trésorier Municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

COMPTE ADMINISTRATIF 2020

La commission finances s'est réunie le mercredi 10 mars 2021 et a donné un avis favorable.
Sous la présidence de M Bernard NEYRON, responsable de la Commission Finances, le Conseil Municipal examine le Compte Administratif 2020,
Le compte administratif en chiffres est distribué et lu.
Le budget M14 s'établit ainsi :

BUDGET PRINCIPAL	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales avec années antérieures	2 382 855.85	2 126 239.25	4 509 095.20
Recettes nettes 2020	354 584.74	1 050 427.85	1 405 012.59
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales avec années antérieures	2 382 855.85	2 126 239.35	4 509 095,20
Mandats émis 2020	481 118,10	714 219,67	1 195 337,77
RESULTAT DE L'EXERCICE 2020			
Déficit	-126 533,36		
Excédent		336 208,18	209 674,82

Hors de la présence de Madame le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité :
- **APPROUVE** le Compte Administratif 2020 du budget M14.

AFFECTATION DES RESULTATS 2020 M14

Considérant

- les résultats 2020 et report cumulé de l'exercice antérieur
- les restes non réalisés du budget primitif 2020 restant à réaliser sur 2021

Résultat 2020 209 674,82 €
Résultat de clôture 1 035 534,19 €
Solde RAR 2020 768 212,00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide l'affectation suivante :

AFFECTATION DES RESULTATS				
	Recettes	Dépenses	Affectation	
Restes à réaliser 2020	729 268	1 497 480	768 212	
Investissement 2019/2020 D001			438 839,21	
A affecter en recettes d'investissement R1068				1 207 051,21
A affecter en recettes de fonctionnement R002				267 322,19
TOTAL Clôture			+ 1 035 534.19	

TARIFS CANTINE 2021

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 4 mars 2020 reconduisant la participation de 4.35 € des familles pour les repas à la cantine scolaire pour l'année scolaire.

Vu l'avis favorable de la commission finances réunie le mercredi 10 mars 2021

Il est proposé au conseil municipal de reconduire ce tarif pour l'année scolaire 2021/2022

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal

- **DÉCIDE** de maintenir à 4.35 € la participation des familles pour les repas à la cantine scolaire pour l'année scolaire 2021-2022

- **RAPPELLE** que la différence entre la participation des parents et le prix de revient des repas sera pris en charge par les budgets communaux des mairies de Ceignes, de Leyssard, de Serrières et de Nurieux-Volognat.

- **PRÉCISE** que :

* les enfants qui auront une absence justifiée par un certificat médical, pourront bénéficier du remboursement du prix du repas, par déduction de celui-ci sur la facture de la cantine.

* les personnes chargées de l'encadrement des enfants, pourront prendre leurs repas à la cantine et pourront bénéficier de la gratuité de ceux-ci.

TARIFS PERISCOLAIRES 2021-2022

Madame le Maire :

- rappelle que par délibération du 4 mars 2020 le conseil municipal a décidé de la participation financière des parents modulée en fonction du quotient familial

Vu l'avis favorable de la commission finances réunie le mercredi 10 mars 2021

- propose de reconduire pour l'année 2021-2022 les tarifs suivants :

- pour un quotient familial de 0 à 765 : 1,00 € de l'heure

- pour un quotient familial supérieur à 765 : 1,30 € de l'heure

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE de reconduire** les tarifs suivants pour l'année scolaire 2021-2022

- pour un quotient familial de 0 à 765 : 1,00 € de l'heure

- pour un quotient familial supérieur à 765 : 1,30 € de l'heure

- **PRÉCISE** que toute heure commencée sera facturée

PARTICIPATION FRAIS DE SEJOUR 2021 POUR LES ENFANTS DE LA COMMUNE

Madame le Maire :

- **RAPPELLE** la délibération du 4 mars 2020 concernant la participation financière de la commune pour l'année 2019 aux frais de séjours des enfants en centres de loisirs, qui attribuait 6.70 € par enfant et par jour, avec un maximum de 10 jours par an, uniquement pendant les vacances scolaires et l'attribution de cette participation financière jusqu'à l'année des 14 ans de l'enfant.

Vu l'avis favorable de la commission finances réunie le mercredi 10 mars 2021

- **PROPOSE** au conseil municipal pour 2021 de reconduire le montant de cette aide, soit 6.70 € par enfant et par jour avec un maximum de 10 jours par an, uniquement pendant les vacances scolaires, jusqu'à l'année des 14 ans de l'enfant et de la conditionner en fonction du quotient familial qui devra être inférieur ou égal à 780 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** d'attribuer une aide financière pour l'année 2021 aux frais de séjours des enfants en centres de loisirs de 6.70 € par enfant et par jour avec un maximum de 10 jours par an, uniquement pendant les vacances scolaires et ce jusqu'à l'année des 14 ans de l'enfant à condition que le quotient familial de la famille soit inférieur ou égal à 780.

DIVERS

- Concert SHOKO GAMO reporté au dimanche 5 septembre 2021
- Informations PC DP CU
- Analyses d'eau 08/02 ; 16/02 Berthiand ,Nurieux, et le 04/03 à Crépiat
- Compte rendu du conseil d'agglomération du 25 février 2021
- Intervention de Julien COMTE le mercredi matin en tant qu'éducateur territorial des activités physiques et sportives.
- Dernières infos COVID 19

Prochain conseil municipal le mercredi 14 avril 2021 à 20h30